

Tableau des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Voie douce	Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine	1603
2	Voie douce	Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine	5768
3	Voie douce	Commune	610
4	Espace vert	Commune	15787
5	Aménagement de voirie	Commune	1789

ZONE OU SECTEUR

- Zone UA
- Secteur UAa
- Secteur UAe
- Zone UX
- Secteur UXa
- Zone ZAUZ
- Zone A
- Secteur Az
- Secteur Azh
- Zone N
- Secteur Na

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11 du CU
- Bande d'inconstructibilité
- Enveloppe d'alerte zones humides de classe 3 et zone à enjeux
- Protection autour du silo

Éléments protégés au titre du L113-1 du CU

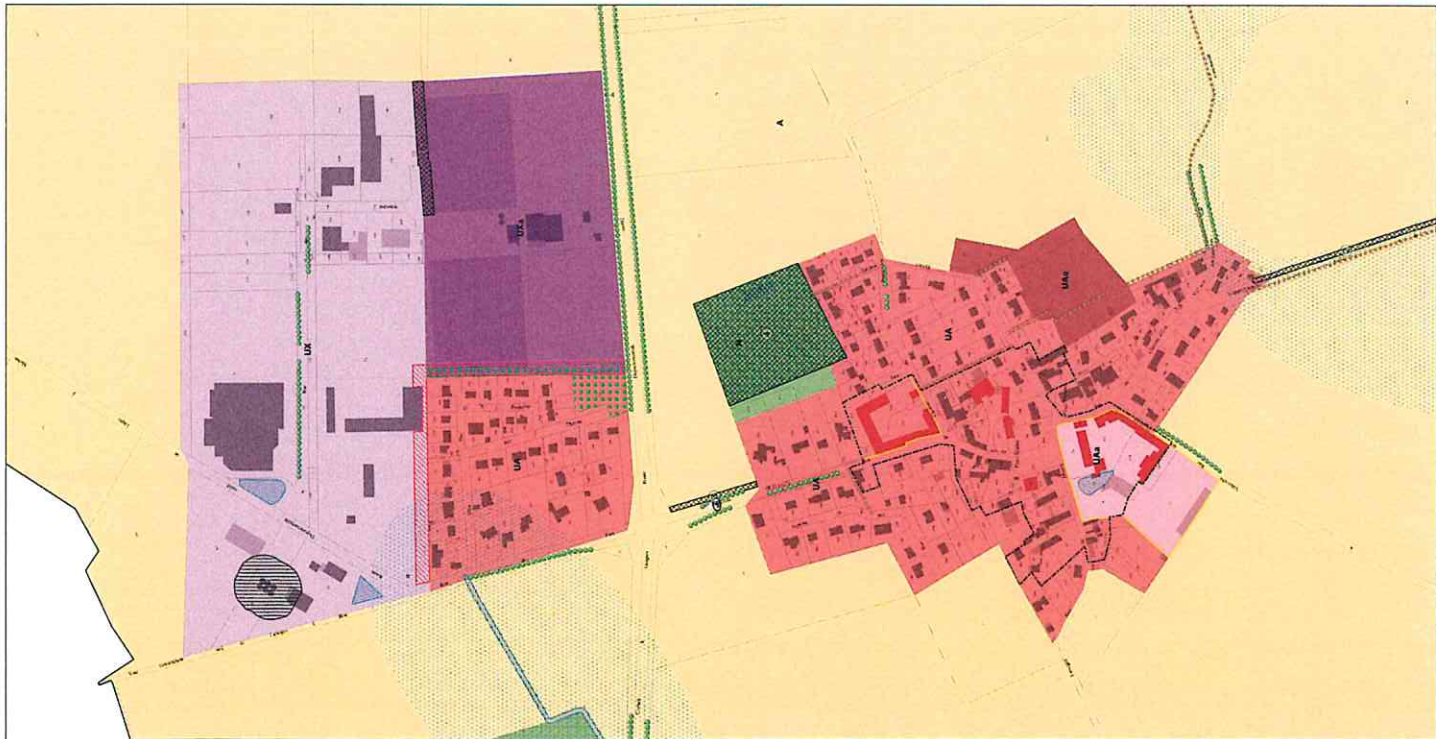
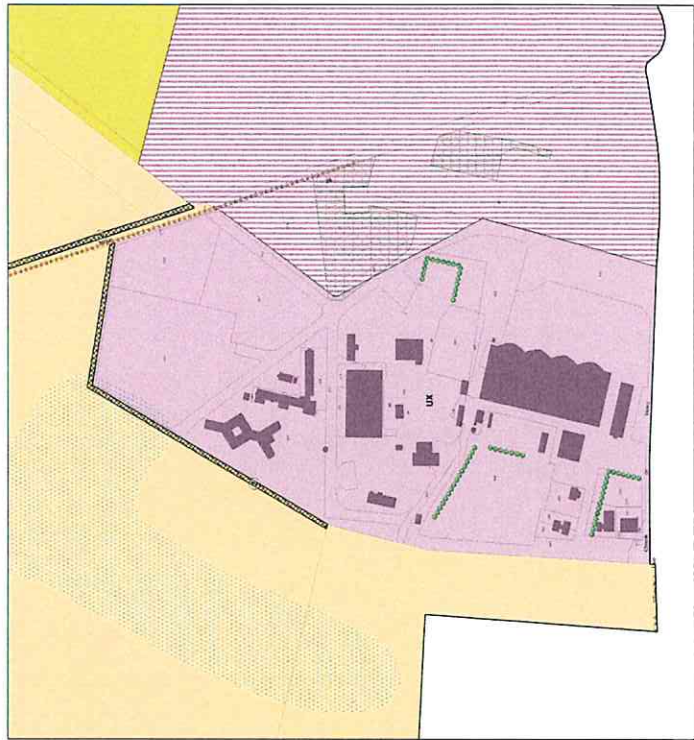
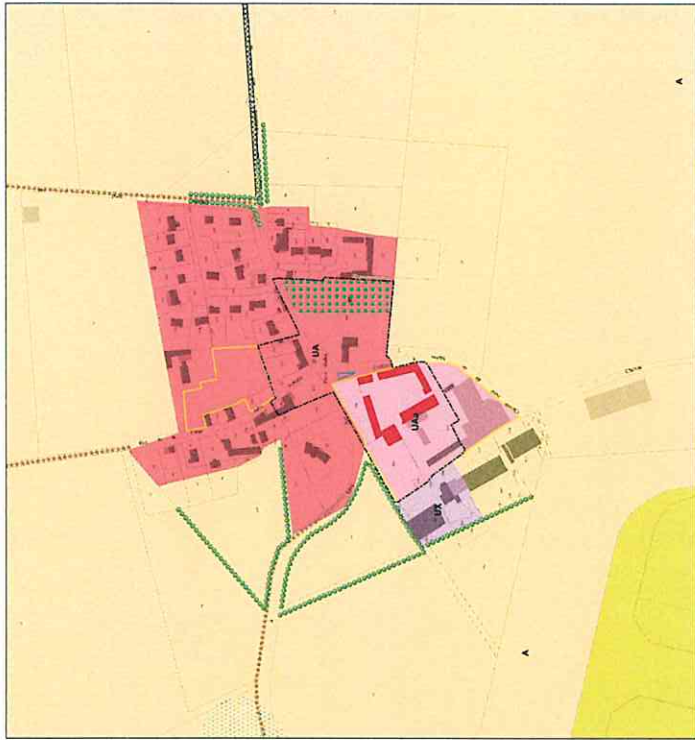
- Espace boisé classé

Éléments protégés au titre des L151-19 et L151-23 du CU

- Perspective visuelle remarquable
- Patrimoine bâti remarquable
- Ensemble de patrimoine bâti à mettre en valeur
- Cours d'eau, mares et plans d'eau
- Espace paysager
- Alignement d'arbres et haie

Éléments à conserver au titre du L151-38 du CU

- Cheminement à conserver



Département de SEINE-ET-MARNE

Commune de LIMOGES-FOURCHES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plèce n° 6b : plans de zonage au 1/2000e

Vision de l'urbanisme 2022

Région du PLU

Document arrêté le 27/06/2022

Document approuvé le 27/06/2022

AgEspaces

17, rue de la République

77100 Chelles (France)

TEL : 01 64 61 86 24